



La lettre d'information de la CFDT SYSTRA

Temps de travail : un nouvel accord !



Les négociations sur l'**harmonisation du temps de travail** ont permis d'aboutir à un **projet d'accord** entre la Direction et 3 syndicats sur 5, dont la CFDT. Après une dernière mise au point, la signature pourrait intervenir durant l'été pour **une entrée en vigueur au 1er janvier 2014**.

A cette date, tous les salariés de SYSTRA, et sans distinction de statut, bénéficieront de :

- 28 jours de congés payés ;
- 12 jours de RTT / JTD ;
- 3 jours chômés imposés par la Direction ;
- La prise en charge par l'entreprise de la journée de solidarité (Lundi de Pentecôte).

A cela s'ajoutent les jours d'ancienneté prévus par la convention collective SYNTEC.

Pour les salariés aux **horaires collectifs** la durée hebdomadaire de travail sera de 37h30. Pour les salariés à **temps partiel**, le **nombre de jours de RTT sera proratisé** (par exemple un contrat à 80% donnera droit à 80% des RTT). Enfin, pour **les salariés au forfait jour**, le nombre de RTT pourra être **supérieur à 12** les années où plus de 4 jours fériés tombent un samedi ou un dimanche.



Ces nouvelles dispositions constituent **une amélioration pour une très large majorité des salariés de SYSTRA**, et un « statu quo » pour les autres. Voilà pourquoi la CFDT souhaite signer cet accord. Les salariés de SYSTRA bénéficieront d'un des accords temps de travail les plus avantageux du secteur de l'ingénierie des transports.

Retrouvez plus d'informations sur ce nouvel accord et le comparatif avec les dispositions d'origine SYSTRA – INEXIA – XELIS sur notre blog : cfdt-systra.overblog.com

Menighetti : par ici la sortie ?

La filiale de SYSTRA, Menighetti Programmation, connaît depuis sa création une **situation difficile**. Le chiffre d'affaires est à la peine, les pertes s'accumulent, et l'absence de politique commerciale nuit au renouvellement du carnet de commandes. Enfin, des **pratiques managériales critiquables** ont entraîné un turnover impressionnant qui a fini de déstabiliser la filiale.

Aujourd'hui, la Direction de SYSTRA a fait savoir aux salariés qu'elle comptait **supprimer un quart des effectifs** d'ici septembre. Elle souhaite même d'identifier d'ici fin juin les collaborateurs prêts à un départ volontaire, à un reclassement, voire à un licenciement !

Pourtant à aucun moment la Direction n'a informé les représentants du personnel de ses intentions. Cette situation est inacceptable et la CFDT demande **l'ouverture immédiate de discussions officielles** sur le sujet. Il n'est pas acceptable que **les salariés trinquent pour les errements du management !**

Bon été et bonnes vacances à tous !

Après un 1^{er} semestre 2013 chargé, exigeant et qui a semblé long à beaucoup, voici enfin les grandes vacances qui arrivent ! **Toute l'équipe de la CFDT SYSTRA vous souhaite un bel été !**



Indemnités repas en Province

La **mobilisation conjointe**, depuis février, des salariés des agences de Province, des Délégués du Personnel et de vos représentants au CE a permis de faire bouger la Direction sur **l'harmonisation de la participation aux frais de repas pour les salariés des agences**.

A partir du 1^{er} juillet, tous les salariés basés de façon sédentaire en Province (donc hors « projet spécifique ») bénéficieront d'une **indemnité repas de 4,90 € par jour**. Cette contribution de l'employeur aux frais de repas correspond, pour les salariés du siège, à la prise en charge des droits d'admission au restaurant d'entreprise du Farman.



Point sur les négociations en cours



Comme nous vous l'avions déjà annoncé, et notamment suite à la fusion, le calendrier social 2013 est chargé. Outre le temps de travail, **de nombreuses autres négociations**

sont actuellement « en chantier » : tutorat intergénérationnel, intégration des travailleurs handicapés et égalité professionnelle. D'autre part, et à la demande récurrente de la CFDT, des négociations sur la **prévention des risques psycho-sociaux** s'ouvriront à la rentrée.

Enfin, la CFDT demande à ce que **l'harmonisation des structures de rémunération** fasse l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales. En effet les sujets sont nombreux et complexes : part variable / bonus, prime de vacances, prime d'ancienneté, écarts salariaux, etc. Or à ce jour, **la Direction ne s'est toujours pas engagée** sur l'ouverture de discussions avec les partenaires sociaux.

Télétravail : Allo... On s'y met ?

L'instauration du télétravail était annoncée comme une **mesure d'accompagnement phare** dans le cadre du déménagement au Farman. Or à ce jour, et hormis **quelques expérimentations**

conduites en catimini par la Direction, **ce dossier est enlisé**. Pourtant le télétravail représente une réelle solution face à l'augmentation du temps de trajet subie par de nombreux salariés.



Aussi, la CFDT demande à ce que ce sujet soit mis à l'ordre du jour des **priorités**, et que des négociations s'ouvrent en vue de la **mise en place d'un accord d'entreprise**.

Vos représentants CFDT agissent !



« **Actualité** chargée pour le CHSCT entre le Farman, sujet à lui tout seul, les visites d'agences régionales

et les expertises. Concernant **le Farman**, les délégués constatent régulièrement les conséquences du manque d'anticipation de la Direction !!!

Quelques (petites) avancées toutefois :

- Stores : tous ceux des bureaux d'angle seront dissociés (un début !)
- Bruit : déplacement de tisaneries...
- Cloisonnements (et autres sujets) : plus d'infos sur cfdt-systra.verblog.com

En province, les visites continuent : après **Lyon** les 22 et 23 mai dernier, ce sont les sites de **Bordeaux** qui sont visités. A venir : **Marseille** les 16 et 17 septembre prochains.

Concernant les retours de **l'expertise du service paie**, la Direction ne comprend pas toujours la portée de paroles et de mots utilisés par un manager vers ses subordonnés. D'ailleurs elle ne présente pas de projet global (ni d'entrain appuyé !) à l'échelle de l'entreprise pour lutter contre les problèmes managériaux et de mal-être des salariés...

Cette actualité, survolée dans ce petit cadre, est détaillée sur cfdt-systra.verblog.com. A tout de suite ! »

S. D. & K. S.
Membres du CHSCT